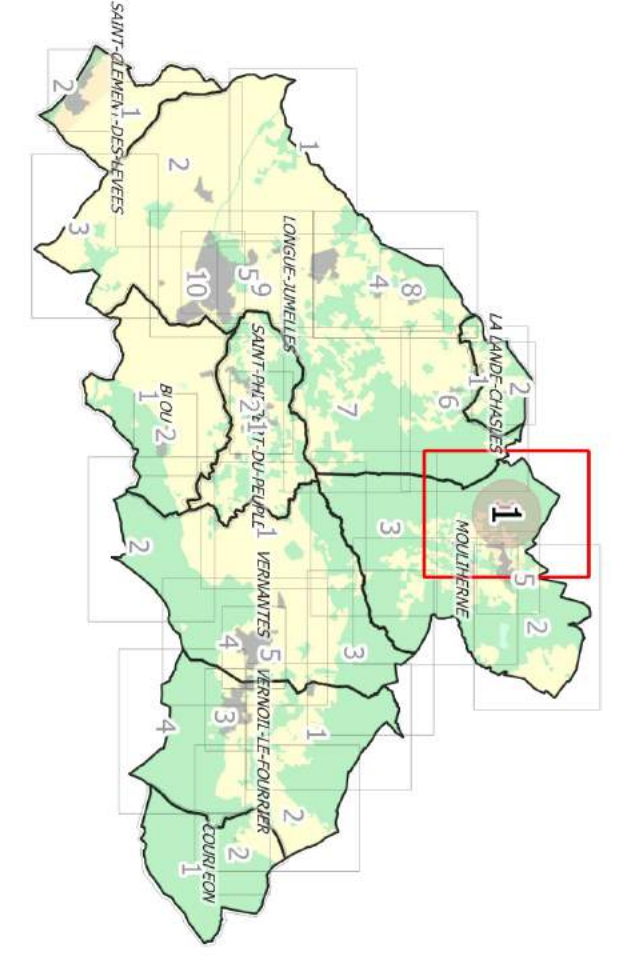


Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Loire-Longué

Commune de Moullherme - Nord Ouest

Documents graphiques

P.A.N. DE ZONAGE



Intelligence des Territoires

Echelle : 1:5000ème
Logiciel : Cadastre © 02/2021

Commune : Moullherme
Parcelles : 175
Nomenclature : Plan de zonage

Ne pas être amené à l'édification du Conseil Municipal

0 50 100 m

LEGENDE

- Zonage**
- Zone U et AU
 - Zone N
 - Zone NZ, Np et NU
 - Autres zones N
 - Zone A
 - Zone AZ, AZ1
 - Autres zones A

Prescriptions

- Atres envisageable protégée au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Parcelle protégée au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Parcelle protégée au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Cote de voirie protégée au titre de l'article L.151-30 du Code de l'Urbanisme
- Changement d'usage autorisé au titre de l'article L.151-30 du Code de l'Urbanisme
- Hauts protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Itinéraire de nuit au titre de l'article L.111-6 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine linéaire protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Espace Bois Classé protégé au titre de l'article L.131-1 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Jardin ou espace paysager protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine bâti protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zones humides régionales au titre de l'article L.121-23 du Code de l'Urbanisme et L.211-1 du Code de l'Environnement

Information

- Plan de protection des captages d'eau potable (arrêté préfectoral 451)
- Plan de Révision des Risques d'Inondation : Rouge
- Plan de Révision des Risques d'Inondation : Bleu
- Limite communale

Définition du zonage

Zone	Définition
U	Zone urbaine centrale
AU	Zone urbaine d'habitat individuel
N	Zone naturelle
NZ	Zone naturelle à vocation d'équipement
Np	Zone naturelle à vocation d'équipement
NU	Zone naturelle à vocation d'équipement
A	Zone agricole
AZ	Zone agricole à vocation d'habitat individuel
AZ1	Zone agricole à vocation d'habitat individuel
NU	Zone naturelle à vocation d'équipement
Np	Zone naturelle à vocation d'équipement
NZ	Zone naturelle à vocation d'équipement
NZC	Zone naturelle à vocation d'équipement
NZD	Zone naturelle à vocation d'équipement
NZE	Zone naturelle à vocation d'équipement
NZF	Zone naturelle à vocation d'équipement
NZG	Zone naturelle à vocation d'équipement
NZH	Zone naturelle à vocation d'équipement
NZI	Zone naturelle à vocation d'équipement
NZJ	Zone naturelle à vocation d'équipement
NZK	Zone naturelle à vocation d'équipement
NZL	Zone naturelle à vocation d'équipement
NZM	Zone naturelle à vocation d'équipement
NZN	Zone naturelle à vocation d'équipement
NZO	Zone naturelle à vocation d'équipement
NZP	Zone naturelle à vocation d'équipement
NZQ	Zone naturelle à vocation d'équipement
NZR	Zone naturelle à vocation d'équipement
NZS	Zone naturelle à vocation d'équipement
NZT	Zone naturelle à vocation d'équipement
NZU	Zone naturelle à vocation d'équipement
NZV	Zone naturelle à vocation d'équipement
NZW	Zone naturelle à vocation d'équipement
NZX	Zone naturelle à vocation d'équipement
NZY	Zone naturelle à vocation d'équipement
NZZ	Zone naturelle à vocation d'équipement

